

MGEN

Charente

A conserver



2014 / 2015



MUTUELLE SANTÉ • PRÉVOYANCE • AUTONOMIE • RETRAITE

L'espace personnel

Avec de nombreuses fonctionnalités :

- Suivi des remboursements
- Suivi personnalisé des prestations et services en matière d'habitat
- Recherches de professionnels
- Changement de domiciliation bancaire
- Téléchargement d'imprimés...



Deux autres sites
à votre service :

www.poitoucharentes.mutualite.fr
www.prioritesantemutualiste.fr

(code Mutuelle MGEN pour Priorité Santé Mutualiste : 5091)

Nos partenaires de l'économie sociale en Charente

MAIF

Bât. B Saint-Martial
BP 1152
16004 Angoulême Cedex
Tél. : 05 45 37 14 00



Correspondant départemental :
Dominique Vigier

Délégués départementaux :
Josiane Paillé - Renaud Plumet
Stéphane Marchetti.
Prévention MAIF : Pascal Helion

MAE

Résidence de l'Epi d'Or
60 Bld René Chabasse
CS 92319
16023 Angoulême Cedex
Tél. : 02 32 83 60 16



Président Départemental :
Jean-Philippe Rebaud

AUTONOME DE SOLIDARITÉ

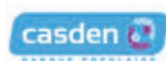
60 Bd René Chabasse
16000 Angoulême
Tél. : 05 45 95 36 00



Présidente Départementale :
Claudine Verneuil

CASDEN

12 Bd W. Churchill
16000 Angoulême
Tél. : 08 20 21 55 16



ADOSEN Prévention Santé MGEN

3 rue de la Croix Lanaue
16022 Angoulême Cedex
Tél. : 3676



Président Départemental :
Alain Coulombel

Permanences LMDE à la MGEN d'Angoulême



Consultez le site www.mgen.fr
rubrique

«votre section départementale n°dép.:16»

ou le site www.lmde.com

Tél. LMDE : 01 40 92 54 72



Sommaire

- Plan d'accès et horaires..... 2
- Edito 3
- Présentation des élus
et collaborateurs 4-5
- Conventions hospitalières 6-7
- Réseaux de soins conventionnés,
audioprothèse et optique..... 8-10
- Conventions dentaires 11
- Espace d'Accueil et d'Ecoute 12
- Départ à l'étranger 13
- Soutien social et financier 14-15
- Conseils utiles 16
- Bilan de santé 17



Plan d'accès au Centre de Services MGEN Charente



MGEN Angoulême

3 rue de la Croix Lanauve
16022 ANGOULEME Cedex

Accueil ouvert

Hors vacances scolaires
du lundi au vendredi :
9h à 17h30

sauf le mardi : 9h45 à 17h30

Pendant les vacances scolaires

du lundi au vendredi :

9h à 12h30 & 13h30 à 17h30

sauf le mardi :

9h45 à 12h30 & 13h30 à 17h30

Tél. : 3676

du lundi au vendredi :
de 8h à 18h30

Fax : 05 45 65 37 05

Site internet : mgen.fr



Pour un accueil personnalisé :

Un problème particulier ?

Un dossier important ?

Merci de prendre rendez-vous.

(Parking devant la section.

Accès par le bus n°4, arrêt "Croix Lanauve").

MGEN Cognac

120 avenue Victor Hugo
16100 Cognac

Accueil ouvert

Hors vacances scolaires
le mercredi après-midi :
de 14h00 à 17h00

au 1^{er} étage du Centre optique
Mutualiste





Bienvenue à la MGEN de la Charente

La MGEN à votre service

La satisfaction de ses assurés sociaux est une priorité à la MGEN. Les personnels de notre Centre de Service à Angoulême conjuguent conseil, accompagnement et service pour entretenir et développer au mieux les parcours de vie des mutualistes.

La satisfaction des adhérents passe entre autres par la capacité de ses dirigeants, de ses élus, de ses militants, à anticiper l'avenir.

Réactivité, innovations, adaptations à un environnement contraint sont cultivées au quotidien pour asseoir un modèle économique durable et solidaire.

Nous œuvrons pour faciliter l'accès à la complémentaire santé, écoutons nos adhérents qui souhaitent davantage de modularité dans leur protection sociale tout en conservant et promouvant le principe d'une couverture globale.

Vous trouverez dans les pages qui suivent la déclinaison départementale d'objectifs nationaux corrélés aux préoccupations des mutualistes : maîtrise du reste à charge, maillage du territoire pour l'accès à une santé durable au travers de soins et services efficaces, gestion responsable, transparence, gouvernance démocratique.

La volonté de la MGEN d'appréhender au mieux les défis qui se présentent s'appuie sur une forte dynamique de partenariats et d'alliances. Respect des interlocuteurs, responsabilisation des acteurs concourent à des avancées majeures telles le développement du conventionnement dans notre département. Mutualistes, professionnels de santé et prestataires divers, tout le monde y trouve alors son compte.

Les efforts de notre mutuelle à entretenir la proximité se conjuguent à l'expertise et l'efficacité de nos équipes. Pour faciliter l'information, la MGEN développe des services en ligne, sans occulter la communication écrite pour ceux qui n'y ont pas accès. Le site mgen.fr, outil de l'e-qualité, évolue continuellement pour donner de nombreuses fonctionnalités à nos assurés sociaux et mutualistes.

Ce livret de bienvenue, nous l'avons voulu pratique. Il n'est pas exhaustif mais reste un élément de base permettant à chacun d'avoir à portée de main la déclinaison des conventions MGEN en Charente. Il appréhende les secteurs d'activités pour lesquels notre mutuelle s'attache à limiter le reste à charge des adhérents. Conseils et adresses utiles le complètent.

À votre disposition pour tous renseignements, l'équipe départementale sera heureuse de vous rencontrer.

Meilleurs sentiments mutualistes.

Guy Martin, Président MGEN Charente





Vos élus départementaux : Le Comité de Section MGEN Charente



Odile BRIAND
Conseillère
pédagogique



Lucette BRONCY
Professeur de collège
retraîtée



Annie COULOMBEL
Professeur de collège
retraîtée



Jean-Marie DEMAIL
Professeur de collège
retraîté



Alain DENIVELLE
Principal de collège
retraîté



Martine DUMAS
Professeuse de lycée
retraîtée



Stéphanie FAURE
Professeuse au collège
de Villebois-Lavalette



Chantal GOREAU
Professeur des écoles
à Gond Pontouvre.



Elisabeth GRZESIAK
Intendante IUFM 16
retraîtée



Henri LALOUETTE
Professeur de lycée
Jean Rostand



Agnes LESCANNE
Professeuse des écoles
à Cognac



Catherine LESCOUZERES
Clerc de notaire



Christine NABOS
Professeuse des écoles
à Charmant



Philippe NARDOU
Professeur au
Lycée Jean Caillaud Ruelle



Olivier NEGRO
Assistant Ingénieur
à L'IUT d'Angoulême



Guylaine PIAUD
Professeur au collège de
Chalais



Marie-Claude PILON
Professeur au collège de
Ruelle/Touvre



Michel PLUVIAUD
Professeur des écoles retraité



Joëlle POUZET
Professeuse des écoles retraitée



Yves QUENTIN
Professeur des écoles
Directeur MGEN 16



Vos élus départementaux : le Bureau



Guy MARTIN
Professeur des écoles
retraité
Président



Annick PIVETEAU
Directrice d'école
retraitée
Vice-Présidente



Jacky AUFORT
Professeur
de collège retraité
Vice-Président



Jean-Marc FOURNIER
Professeur des écoles
retraité
Trésorier



Stéphane THUBERT
Adjoint technique
Lycée bâtiment Angoulême
Trésorier Adjoint



Alain COULOMBEL
Professeur
de collège retraité
Secrétaire



M-Christine HIMBOURG
Adjointe administrative
retraitée
Secrétaire adjointe



Isabelle DULHOSTE
Professeur au collège
de Mansle



Patricia SOREIL-BONIFACE
Conseillère
pédagogique



Henri GARCIA
Professeur de collège
retraité



Collaborateurs MGEN 16 : Répartition des missions



Marie-France MESNARD
Responsable d'équipe
du centre de services MGEN 16



Yves QUENTIN
Professeur des écoles
Directeur MGEN 16

Direction MGEN Charente



Isabelle CALVEZ-PETILLON
Professeur lycée collège
Délégue MGEN 16



Hervé PAGNUCCO
Professeur lycée collège
Délégue MGEN 16



Xavier SOULARD
Conseiller
Accueil Développement et Services



Louise TALBOT
Conseillère
Accueil Développement et Services



Maryline BRUNET
Conseillère
Accueil Développement et Services



Marie-Thérèse FREDON
Conseillère
Accueil Développement et Services



Catherine NEUVILLE
Conseillère
Accueil Développement et Services



Florence BERNON
Conseillère mutualiste



Réseaux de soins conventionnés : MGEN et MGEN Filia

Hospitalisation Publique

Les frais d'hébergement et la totalité des honoraires médicaux en secteur public sont pris directement en charge par la MGEN.

Centres hospitaliers	Adresses	Tél. :
Angoulême	Centre Hospitalier d'Angoulême 16470 St-Michel	05 45 24 40 40
Camille Claudel Établissement public de santé mentale	Breuty 16400 La Couronne	05 45 67 59 59
Les Glamots Centre de rééducation fonctionnelle	Les Glamots 16440 Roullet	05 45 94 27 27
Cognac	Rue Montesquieu 16100 Cognac	05 45 80 15 15
Ruffec	15 Rue de l'Hôpital 16700 Ruffec	05 45 29 50 00
Châteauneuf	Place de l'église 16120 Châteauneuf/Charente	05 45 66 21 89
Barbezieux	Route St-Bonnet 16300 Barbezieux	05 45 78 78 00
Confolens	Rue de l'Hôpital 16500 Confolens	05 45 84 40 00
La Rochefoucauld	Place du Champ de Foire 16110 La Rochefoucauld	05 45 67 54 00

Hospitalisation Privée

Pour l'établissement ci-dessous, les frais d'hébergement (chambre particulière et forfait journalier) sont directement pris en charge par la MGEN (pas d'avance à faire) : 5 € à charge par jour en chambre particulière en service chirurgical ou en ambulatoire. Aucun reste à charge en maternité.



Le Centre Clinical

Clinique Chirurgicale

2 chemin de Frégeneuil
BP 100 - 16800 Soyaux

Tél.: 05 45 97 88 00



Se renseigner auprès du secrétariat du médecin ou auprès de la MGEN pour savoir si votre chirurgien est conventionné avec notre mutuelle.



**Cette clinique est gérée par
la Mutualité Française Charente**



Pour les honoraires des médecins du Centre Clinical

98 % des médecins sont conventionnés avec la MGEN : prise en charge directe par la MGEN des honoraires médicaux pour l'acte chirurgical et d'anesthésie (les consultations des médecins ne sont pas concernées par la convention et les médecins de secteur 2 restent libres de leurs honoraires).



Réseaux de soins conventionnés : MGEN et MGEN Filia en lien avec la Mutualité Française Charente



Filière EHPAD

Résidence Mutualiste « Les Jardins de la Garenne »

Rue des Jardins de la Garenne
16000 Angoulême

Tél. : 05 45 25 49 90

Dans cette résidence mutualiste, la MGEN possède 8 lits attribués prioritairement aux adhérents de notre Mutuelle.



Résidence Mutualiste « Les Carreaux »

119 rue Gabriel Quément
16600 Ruelle surouvre

Tél. : 05 45 68 63 10



Résidence Mutualiste « La Source »

1, Rue de la Source
16340 l'Isle d'Espagnac

Tél. : 05 17 20 30 50

Dans cette résidence mutualiste, la MGEN possède 13 lits attribués prioritairement aux adhérents de notre Mutuelle.



Filière DOMICILE

4 chemin de Frégeneuil - BP 14 - 16800 Soyaux Tél. : 05 45 20 51 00



Hospitalisation À Domicile (HAD)

L'Hospitalisation A Domicile est une structure de soins alternative à l'hospitalisation. Elle permet d'assurer au domicile du patient des soins médicaux et paramédicaux importants. Elle a pour finalité d'éviter ou de raccourcir une hospitalisation en établissement. Elle se fait sur demande du médecin traitant, en accord avec le médecin coordinateur du service d'HAD, si les conditions sont réunies.



Service de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD)

Les Services de Soins Infirmiers A Domicile ont pour mission de contribuer au soutien à domicile des personnes. Sur prescription médicale, ce service assure les soins infirmiers et d'hygiène générale et aide à l'accomplissement des actes essentiels de la vie.

Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)

Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile a pour but d'intervenir auprès de familles, de personnes âgées ou de personnes handicapées, en leur apportant une aide dans l'accomplissement des tâches et activités de la vie quotidienne. Ce service permet aux personnes de se maintenir dans leur milieu de vie habituel, de préserver leur autonomie et d'éviter la rupture de liens sociaux.



Comment choisir des lunettes parfaitement adaptées à votre vue et au meilleur tarif sans négliger la qualité et le style ?

Optistya est le nom du réseau d'opticiens partenaires lancé par le groupe MGEN en 2008. En passant par ce réseau, vous bénéficiez d'un reste à charge limité voire nul, de prestations complètes de qualité, de devis immédiats et lisibles avec accord en temps réel.

Important : en dehors de ce réseau agréé (voir liste ci-dessous), les tarifs sont libres et nos remboursements plus faibles et sans tiers-payant.



ANGOULÊME	Opticiens Mutualistes	214 rue Saint Roch, place Victor Hugo
BARBEZIEUX	Opticiens Mutualistes	30 rue Victor Hugo
CHALAIS	Optic 2000	20 avenue de la gare
COGNAC	Opticiens Mutualistes	120 avenue Victor Hugo
COGNAC	Opticiens KRY5	8 avenue Victor Hugo
CONFOLENS	Regard Opticiens	3 rue du Maquis Foch
RUELLE	Opticiens Mutualistes	48 - 50 avenue Jean Jaurès
RUFFEC	Opticiens Mutualistes	8 place d'Armes
RUFFEC	Optic 2000	34 place des Martyrs
SOYAUX	Opticiens Mutualistes	4 chemin de Frégeneuil sur site Centre Clinical
SOYAUX	Générale d'optique	250, Avenue du Général de Gaulle

Liste contractuelle au 1^{er} juillet 2014. Actualisation disponible dans « Votre espace personnel » sur mgen.fr, auprès de votre Centre de Services MGEN ou en appelant au 3676.



Réseau audioprothèse en Charente : audioprothésistes conventionnés

Depuis le 1^{er} janvier 2013 la MGEN a mis en place un réseau d'audioprothésistes conventionnés pour :

- > une revalorisation de la prise en charge pour l'acquisition d'une prothèse auditive,
 - > l'ajustement du forfait réparation et entretien,
 - > la dispense d'avance de frais sur l'achat des prothèses auditives dans la limite de la prestation fixée conventionnellement.
- En complément de la prise en charge de l'achat de prothèses auditives, les adhérents peuvent bénéficier d'une allocation d'action sociale, dont le montant est modulé en fonction de la situation familiale et financière du membre participant ou bénéficiaire.

Important : En dehors de ce réseau agréé (voir liste ci-dessous), les tarifs sont libres et nos remboursements plus faibles et sans tiers-payant.

Liste des audioprothésistes conventionnés en Charente *

ANGOULÊME	Amplifon	25 bis rue de l'Arsenal Tél. : 05 45 92 99 66
ANGOULÊME	Audika	1, bd de la République Tél. : 05 45 95 20 18
ANGOULÊME	Audition Conseil	79 rue de Périgueux Tél. : 05 45 95 98 17
ANGOULÊME	Audio Bertoux	5 Rempart de l'est Tél. : 05 45 92 96 36
SOYAUX	Audition Mutualiste	4 chemin de Frégeneuil Tél. : 05 45 20 56 25
LA COURONNE	Audio Bertoux	13 Rue du Champ de Foire Tél. : 05 45 24 52 87
BARBEZIEUX	Amplifon	38 rue Victor Hugo Tél. : 05 45 79 00 63
BARBEZIEUX	Audition Mutualiste	30 rue Victor Hugo Tél. : 05 45 78 41 94
COGNAC	Audilab Cognac	33 bd Denfert Rochereau Tél. : 05 45 81 77 96
COGNAC	Audition Mutualiste	8 rue du 14 Juillet Tél. : 05 45 35 39 09
COGNAC	Amplifon	68 avenue Victor Hugo Tél. : 05 45 82 88 00
COGNAC	Audika	94 rue Aristide Briand Tél. : 05 45 36 49 60
CHATEAUBERNARD	Audition Santé (Atol)	40 rue de l'Anisserie Tél. : 05 45 36 82 49
RUFFEC	Amplifon	3 place des Martyrs Tél. : 05 45 31 62 02
RUFFEC	Audika	9 rue de la République Tél. : 05 45 31 57 11

*Liste contractuelle au 1^{er} juillet 2014.

Actualisation disponible dans votre espace personnel sur mgen.fr, auprès de votre Centre de Services MGEN ou en appelant au 3676.



Convention : Prothèses dentaires

Le protocole d'accord signé avec la CNSD (Confédération Nationale des Syndicats Dentaires) a pour but de faciliter l'accès aux soins prothétiques et orthodontiques pour nos adhérents MGEN et MGEN Filia.

> En Charente 90 % des chirurgiens dentistes adhèrent à cette convention.

Avec ces praticiens vous bénéficiez :

- **De la délégation de paiement** (la MGEN règle directement sa participation au chirurgien dentiste).
- **De prestations mutualistes améliorées**

Rappel : en dehors de ce réseau, les tarifs sont libres et nos remboursements plus faibles et sans tiers-payant.

Cliniques dentaires mutualistes

- Pour les soins dentaires et les traitements prothétiques, la MGEN règle directement ces centres dentaires mutualistes conventionnés.



Angoulême	Cognac	Confolens	Soyaux	Ruelle
62/64 rue Saint Roch 16000 Angoulême Sur R.V. : Tél. : 05 45 38 45 16	120 avenue Victor Hugo 16121 Cognac Sur R.V. : Tél. : 05 45 32 28 00	Z.A. de la Croix Saint Georges 16500 Confolens Sur R.V. : Tél. : 05 45 85 47 20	4 Chemin de Frégeneuil, B.P. 14 16800 Soyaux Sur R.V. : Tél. : 05 45 20 56 20	10 bis rue Madame Curie 16600 Ruelle sur R.V. : Tél. : 05 45 65 65 00



Convention : Orthodontie



En Charente tous les chirurgiens dentistes spécialisés en orthopédie dento-faciale sont conventionnés avec la MGEN et MGEN Filia, ainsi que les chirurgiens dentistes omnipraticiens pratiquant cette spécialité. Cela vous permet d'accéder, d'une part, à des niveaux de remboursements améliorés, d'autre part, à un reste à charge maîtrisé.



Le réseau Prévention Aide et Suivi



Espace d'écoute et de soutien psychologique au service des personnels de l'Éducation Nationale.

Vous rencontrez des difficultés professionnelles ou personnelles ?

Sur rendez-vous, vous pouvez en parler, faire le point et être conseillé par un psychologue clinicien.

> Ce service est gratuit, destiné à tous les personnels de l'Éducation Nationale.

> Cette cellule d'écoute est totalement neutre, anonyme et confidentielle.

Le Réseau Prévention Aide et Suivi résulte d'un partenariat entre le Ministère de l'Éducation Nationale et la MGEN. Décliné localement entre la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale en Charente et la Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale section de la Charente, ce partenariat permet de proposer un dispositif d'écoute individuel assuré par un professionnel, psychologue clinicien.

COMMENT ?

En téléphonant au :
05 45 90 14 52
pour demander un R.V.
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00
et de 13h30 à 17h00

OÙ ?

Dans les locaux de
la MGEN
à Angoulême
> un bureau
indépendant est
réservé à cet effet

QUAND ?

Rendez-vous
le mercredi
de 14h00 à 16h00
hors vacances
scolaires

POUR QUI ?

Pour les
personnels de
l'Éducation
Nationale en
activité

AVEC QUI ?

L'accueil
téléphonique :

la personne qui reçoit
les appels
est soumise au secret
professionnel.
Un R.V. sera pris de
façon anonyme avec
le psychologue.

L'entretien :

il se fait avec un
psychologue clinicien
en toute
confidentialité.





Départ à l'étranger

Vous partez pour un court séjour :

- **Dans un pays de l'espace économique européen ou en Suisse :**

Vous devez demander auprès de la MGEN, un mois avant votre départ, la Carte Européenne d'Assurance Maladie.

Cette carte vous permet d'attester de vos droits et de bénéficier de la prise en charge des soins qui vous sont dispensés pendant votre séjour.

Cette carte, valable un an, est individuelle et nominative, y compris pour les enfants de moins de 16 ans.

- **Dans un pays hors d'Europe :**

Vous devrez régler les frais médicaux sur place. Il est indispensable de conserver les factures et justificatifs de paiement pour nous les faire parvenir à votre retour.

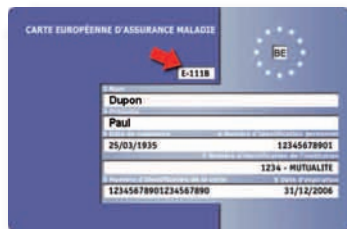
Votre demande de remboursement devra impérativement être accompagnée du formulaire « soins reçus à l'étranger – S3125 » que vous pouvez vous procurer auprès de la MGEN, ou télécharger sur le site www.mgen.fr dans l'espace adhérent.

Dans les deux cas, seuls les soins inopinés peuvent donner lieu à prise en charge sur la base du tarif de remboursement de la sécurité sociale.

Pour un long séjour :

(étude, activité professionnelle, retraite, disponibilité...)

Quelle que soit votre future situation, la Section Extra Métropolitaine vous apporte aide, conseil et orientation pour assurer la continuité de votre couverture sociale.



Pour joindre la Section Extra Métropolitaine :

Accueil :

28 place de l'Éperon (7^{ème} étage)

72 000 Le Mans

Du lundi au vendredi

9h00-17h00 (sauf le jeudi, 10h00-17h00)

Adresse postale :

Section Extra Métropolitaine

88 rue Albert Einstein

72047 LE MANS CEDEX

Tel : 02 49 79 00 05 - Email :

bienvenue@mgen.fr





Coordonnées des assistantes sociales des personnels

**Pour les personnels relevant du
ministère de l'Éducation Nationale :**

> Madame Maïté PAITREULT :
Tél. : 05 45 95 50 13

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale de la Charente
Champ de Mars, Bât B - 16 023 Angoulême Cedex.

**Pour les personnels relevant
de la Fonction Publique Territoriale ayant
pour employeur le Conseil Général :**

> Madame Stéphanie GAUTHIER :
Tél. : 05 16 09 68 69
sgauthier@cg16.fr

> Madame Sophie Hussenet :
Tél. : 05 16 09 73 07
shussenet@cg16.fr

31 bd Emile Roux
16 917 ANGOULEME Cedex

**Pour les personnels ayant
pour employeur le Conseil Régional :**

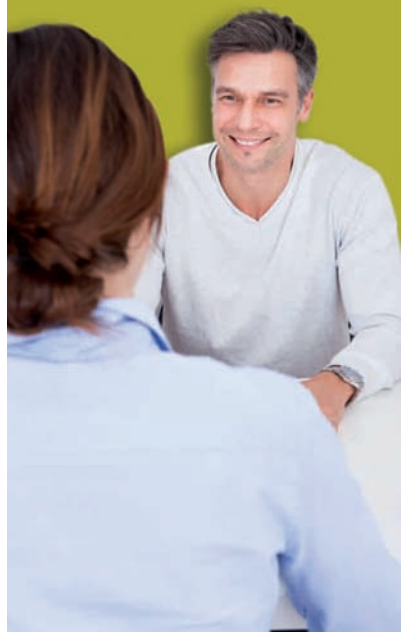
> un numéro unique (du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00) :
Tél. : 05 49 55 82 55
une adresse mail unique :
as.region@focsie.fr

Permanences au Lycée Charles Coulomb
(un jour par mois),
Allée Joachim de Bellay - BP 1369
16010 Angoulême

**Pour les personnels relevant
de l'Université de Poitiers :**

Pauline Floch vous reçoit sur rendez-vous **tous les jours (sauf le mercredi) de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.**

> Secrétariat SIUMMPS - Médecine préventive
Tél. : 05 49 45 33 54
Mail : pauline.floch@univ-poitiers.fr





Dispositif solidarité MGEN

L'avance spéciale

• Bénéficiaires :

l'avance spéciale concerne le membre participant, à l'occasion de difficultés matérielles le concernant lui-même ou l'un de ses bénéficiaires mutualistes MGEN (conjoint, enfants).

• Conditions d'attribution :

elle est destinée à pallier un retard d'origine administrative dans le paiement d'une somme due à un mutualiste, qui le place dans une situation financière délicate.

• Nature de la prestation :

prêt financier à très court terme remboursable en une seule fois, personnalisé, sans intérêt et sans frais. Ce prêt est plafonné à 3000 € et doit être remboursé dans un délai de 4 mois.

Le prêt social

• Bénéficiaires :

il peut être accordé aux adhérents confrontés à un problème financier important, mais passager, dû à un événement grave et/ou imprévisible.

• Nature de la prestation :

Il s'agit d'un prêt financier sans intérêt de 2000 € au plus.

L'aide exceptionnelle

• Bénéficiaires :

l'aide exceptionnelle peut être accordée à un adhérent se trouvant dans une situation imprévisible et l'entraînant dans des difficultés financières. Cette aide exceptionnelle (plafonnée à 1000 €) est attribuée par la commission départementale de solidarité MGEN.

Le prêt service MGEN - CASDEN

• Bénéficiaires :

le prêt service peut être accordé aux membres participants pour des besoins de deuxième urgence, d'origine essentiellement

sanitaire, familiale ou sociale, le concernant lui-même ou l'un de ses bénéficiaires mutualistes MGEN (conjoint, enfants). Par exemple, il peut être accordé pour des dépenses liées à la scolarité, à des prothèses dentaires non prises ou partiellement prises en charge.

• Nature de la prestation :

il s'agit d'un prêt à taux bonifié pour lequel la MGEN prend à sa charge 2,2 points du taux d'intérêt en vigueur à la CASDEN. Son montant peut varier de 1500 € à 7500 € par membre participant.

• Remboursement :

sans frais de dossier ni d'assurance, le prêt service est remboursable, directement auprès de la CASDEN par mensualités sur une durée de 12 à 60 mois. Il n'est accordé qu'une seule fois.

Le prêt installation à 0 % MGEN - CASDEN

• Bénéficiaires :

le prêt installation MGEN peut être accordé à tout membre participant MGEN, de moins de 36 ans à la date de l'offre de prêt.

• Conditions d'attribution :

le mutualiste ne pourra bénéficier que d'un seul prêt installation MGEN.

Le prêt installation MGEN permet aux adhérents de pouvoir financer leurs projets d'installation dans un logement : versement du dépôt de garantie, règlement des frais d'agence mais aussi financement des travaux ou achat d'électroménager...

Pour bénéficier de ce prêt, le mutualiste doit être sociétaire CASDEN. Si tel n'est pas le cas, il doit souscrire deux parts sociales auprès de cet organisme bancaire (8.50 € chacune).

• Nature de la prestation :

il s'agit d'un prêt dont le taux d'intérêt est pris en charge par la MGEN et la CASDEN, donc à un taux de 0 % pour l'adhérent, sans frais de dossier.

Le coût de l'assurance (CNP Assurance) est pris en charge par la MGEN.

Le montant emprunté est fixé au choix de l'adhérent entre 1000 € et 3000 €.

Le mutualiste choisit également ses modalités de remboursement : entre 12 et 36 mois.



Conseils utiles

Mutation : Les transferts de dossiers MGEN ne sont pas automatiques

Pour les fonctionnaires en activité :

Vous devez prendre contact avec le Centre MGEN du département où vous exercez.

Pour les personnels contractuels ou en CDI ou retraités :

Contactez le centre MGEN de votre département de résidence.

Changement d'adresse, de R.I.B.

Vous devez signaler par écrit tout changement d'adresse ou de domiciliation bancaire. Joindre un RIB, en précisant votre numéro INSEE et la ou les personne(s) concernée(s).

Prélèvement de la cotisation MGEN sur votre traitement

- Vous avez changé de situation administrative ?
- Vous arrivez dans l'académie suite à une mutation ?

Vérifiez bien que votre cotisation MGEN est prélevée sur votre salaire ou pension (M.G.E.N. PART & CONJ.).

En cas de problème, prenez contact rapidement avec nous.

À NOTER

Arrêt de travail

Pour les fonctionnaires :

L'arrêt de travail doit parvenir à votre administration sous couvert du chef d'établissement ou du directeur d'école. Il est inutile de nous l'adresser.

Pour les contractuels et CDI :

Les deux premiers volets doivent être adressés dans les 48 heures à la caisse de sécurité sociale, auprès de laquelle vous êtes géré : MGEN, CPAM ou autre. Seul, le volet 3 est à adresser à l'administration sous couvert des chefs d'établissements ou des directeurs d'écoles.

CARTE VITALE

Pensez à mettre à jour votre carte vitale annuellement et systématiquement en cas de changement : mutation, naissance, prise en charge à 100 %, retraite, titularisation...

Retraite : Vous devez en informer la MGEN

La mise à la retraite implique un changement de régime Sécurité Sociale (mise à jour de la carte Vitale).

Votre cotisation MGEN sera précomptée sur votre pension.

Accident

Tout accident, avec un tiers ou sans tiers, doit être déclaré à la MGEN dans les plus brefs délais. (N'oubliez pas de cocher la case " accident " sur la feuille de soins ou lors de la télétransmission du professionnel de santé pour les soins en rapport avec l'accident).



Santé : faites le point gratuitement

Ce bilan de prévention vous concerne ainsi que votre famille (enfants à partir de 5 ans). Il se déroule au Centre d'Examens de Santé à Angoulême.

Comment se déroule l'examen ?

Des examens personnalisés

Ils sont réalisés en fonction de votre âge, de votre sexe, de vos facteurs de risques familiaux et/ou professionnels.

Ainsi, selon votre situation personnelle, un ou plusieurs de ces examens peuvent être effectués par un professionnel de santé :

- prise de sang à jeun
- test HIV et autres sérologies (hépatites, rubéole...)
- analyse d'urine
- contrôle de la vue et de l'audition
- examen bucco-dentaire
- exploration respiratoire
- mesure du poids et de la taille
- mesure de la tension artérielle
- électrocardiogramme
- frottis gynécologique si besoin après entretien avec le médecin.

Une consultation médicale comprenant :

- un examen physique,
- une information sur les facteurs de risques liés à votre hérédité, votre mode de vie, votre environnement...
- une analyse des résultats des examens effectués, la recherche d'une maladie débutante,
- des conseils adaptés à votre état de santé.

Votre dossier médical

Il comprend l'ensemble de vos résultats et les conseils du médecin du Centre.

Il est envoyé à votre domicile, sauf les résultats du HIV, remis personnellement par un médecin du Centre.

Tous les renseignements contenus dans nos fichiers sont confidentiels. Le secret médical est assuré de façon absolue.



Vous et votre famille (conjoint et enfants à partir de 5 ans)

Prenez rendez-vous au Centre d'Examens de Santé

5 rue la Croix lanauve - cs 42403 - 16024 Angoulême Cedex
du lundi au vendredi de 8h à 16h

Tél. : 05 45 61 68 75 du lundi au vendredi de 10h à 16h

Site internet permettant les inscriptions : www.bilandesante16.fr

Mail : bilan_sante@cpam-angouleme.cnamts.fr www.ameli.fr





La Mgen en Poitou-Charentes



> Deux-Sèvres

6 rue Maurice Chevalier
79000 NIORT
Tél.: 3676
Fax : 05 49 06 91 89



> Vienne

17 rue Jean-Richard Bloch
86000 POITIERS
Tél.: 3676
Fax : 05 49 45 01 61



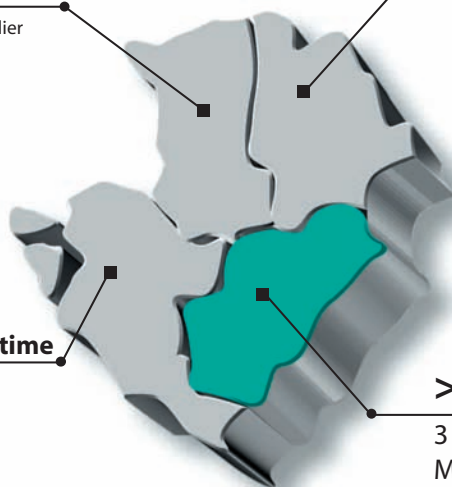
> Charente-Maritime

8 rue de Belgique
17138 PUILBOREAU
Tél.: 3676
Fax : 05 46 44 90 19



> Charente

3 rue de la Croix Lanauve
Ma Campagne
16022 ANGOULEME Cedex
Tél.: 3676
Fax : 05 45 65 37 05



> Pour plus d'informations,
venez nous rendre visite dans l'un de nos
101 centres départementaux.

> sur notre site Internet :
www.mgen.fr

